



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Travailleurs sociaux

Question écrite n° 8157

Texte de la question

M. Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la sante et de la ville, sur les insuffisances de credits reserves a la formation des travailleurs sociaux. Alors meme que les membres de la profession sont amenes a remplir un role croissant dans notre societe, que les difficultes constantes relevees dans les banlieues notamment, temoignent de l'exigence de recourir a un systeme social de prevention davantage affirme, que les perspectives de promotion limitees paraissent bloquer en partie un attrait par ailleurs reel pour la profession, les moyens mis en oeuvre restent ainsi un point d'interrogation de nature a compromettre les efforts d'amelioration jusqu'ici consentis. Il lui demande de bien vouloir lui preciser les mesures qu'elle entend prendre sur ce dossier.

Texte de la réponse

Les credits affectes a la formation initiale, superieure et continue des travailleurs sociaux inscrits dans la loi de finances initiale 1994 sur le chapitre 43-33 du budget du ministere des affaires sociales, de la sante et de la ville representent 478 millions de francs. Leur progression est d'environ 1 p. 100 par rapport a la loi de finances initiale 1993 et de 2,4 p. 100 par rapport aux credits 1993 reellement delegues apres la regulation budgetaire de mars 1993. Ces taux d'augmentation, bien que modestes, restent proches de l'inflation et ne remettent nullement en cause l'appareil de formation des travailleurs sociaux qui fera l'objet d'une evaluation de son dispositif sur le plan administratif et pedagogique en 1994. Sur le plan financier, des etudes sont actuellement en cours, a partir des donnees fournies par les directions regionales des affaires sanitaires et sociales, pour mieux apprehender les couts des formations sociales et le fonctionnement des etablissements.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon André](#)

Circonscription : - RL

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8157

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4089

Réponse publiée le : 7 février 1994, page 606